

# BTS en Économie Sociale et Familiale (BTS ESF)

## Objectifs

Acquérir les compétences afin de devenir un professionnel qui accompagne à la formation et à l'insertion du public dans les domaines de la vie quotidienne.

- Être capable d'assurer la gestion hôtelière des structures d'accueil collectives.
- Être en mesure d'apporter les services d'aide aux usagers.
- Participer aux évolutions de comportements individuels et collectifs, dans une perspective de développement durable.

## Entreprises d'accueil

Habitat social (OPHLM, SA d'HLM, coopérative d'HLM ...), Accueil collectif pour personnes âgées (MAPA, MARPA, « cantous », résidence, foyer-logement...), Accueil collectif pour personnes handicapées (IME, IMPRO, CAT, atelier protégé), Aide à domicile (associations, entreprises), Services d'action sociale des associations (association caritative, humanitaire, association pour publics spécifiques...), Services d'action sociale (CCAS, UDAF), Economie Sociale (coopérative, association), Insertion par la formation, Animation socio-culturelle (Maison de quartier), Consommation/distribution (organisme de protection des consommateurs, service Consommateurs des entreprises), Fournisseurs d'énergie...

## Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir validé un bac général, technologique ou professionnel ou un diplôme de niveau 4.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* **Positionnement** : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
320 332 04	7570

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2.

### Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

1 semaine en UFA  
1 semaine en entreprise.

## Coordonnées de l'UFA



### Ensemble scolaire St Jacques de Compostelle

2 rue Anne-Marie Martel  
43000 LE PUY EN VELAY  
04 71 09 39 97  
contact.cfc@sjc43.fr  
www.sjc43.com

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	<p><b>Anglais</b></p>
Matières professionnelles	<p><b>Conseil et expertise technologiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé - Alimentation - Hygiène</li> <li>• Sciences physiques et chimiques appliquées</li> <li>• Habitat- Logement</li> <li>• Économie - Consommation</li> <li>• Méthodologie d'investigation</li> </ul>
	<p><b>Animation formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention sur le quotidien et son évolution</li> <li>• Techniques d'animation et de formation</li> <li>• Connaissance des publics</li> <li>• Méthodologie de projet</li> </ul>
	<p><b>Communication professionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication écrite et orale</li> <li>• Design de communication visuelle</li> </ul>
	<p><b>Travail en partenariat, institutionnel et inter institutionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des politiques, des dispositifs et des institutions</li> <li>• Analyse du fonctionnement des organisations</li> </ul>
	<p><b>Gestion de la vie quotidienne dans un service ou dans un établissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche qualité</li> <li>• Techniques de gestion des ressources humaines</li> <li>• Aménagement des espaces de vie</li> <li>• Design d'espace, design de produits, circuits des repas, du linge, des déchets, gestion budgétaire</li> </ul>
	<p><b>Actions professionnelles</b></p>

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>Anglais</b>	2	CCF	Oral
<b>Conseil et expertise technologiques</b>	6	Épreuve terminale	Écrit
	6	CCF	Pratique
<b>ICAF et méthodologie de projet</b>	5	Épreuve terminale	Écrit soutenu
<b>Connaissance des politiques sociales</b>	5	Épreuve terminale	Écrit

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

### Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références

	2019	2018	2017
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>	<b>83,01%</b>
• Taux de réussite CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Taux de réussite Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• Taux de réussite BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Taux de réussite Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>Non mesuré</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Préparation du diplôme d'état de conseiller en ESF
- Licences professionnelles (Intervention sociale, Promotion Santé...).

### Débouchés professionnels :

Le titulaire du BTS ESF peut exercer ses activités dans différentes structures publiques et privées : associations de consommateurs, associations familiales, collectivités territoriales, centres sociaux, fournisseurs d'énergie, maisons relais, foyers logement, bailleurs sociaux, services en prévention santé...

Selon les secteurs, les emplois seront dénommés différemment : conseiller habitat, chargé de gestion locative, conseiller en énergie, responsable vie quotidienne, animateur en consommation, animateur prévention santé, conseiller aux tuteurs familiaux ...

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 8 517 €

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1<sup>ère</sup> année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 <sup>ère</sup> année	2020 - 2022	septembre 2020	mai 2022
2 <sup>ème</sup> année	2020 - 2021	septembre 2020	mai 2021

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Parking payant sur place.
- Parc à vélo.
- Bus navette TUDIP.
- Gare le Puy en Velay.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Ville à taille humaine
- Référent de la formation en permanence sur place
- Accompagnement personnalisé, proximité des enseignants
- Conseils et assistance dans toute la procédure d'inscription aux examens
- Travail en collaboration avec l'ensemble scolaire profitable à l'établissement de réelles filières de formation
- Des contacts professionnels entretenus
- Des formateurs directement issus du monde professionnel sanitaire et/ou de la petite enfance.

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Restaurant Universitaire à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place
- Hébergements à proximité
- Loyers des logements attractifs sur la ville

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...
- Plateau technique : plateau technique spécialisé - salles équipées « Petite enfance » et animation - CDI

## Coordonnées de l'UFA



### Ensemble scolaire St Jacques de Compostelle

2 rue Anne-Marie Martel  
43000 LE PUY EN VELAY  
04 71 09 39 97  
contact.cfc@sjc43.fr  
www.sjc43.com

### CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 07  
contact@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026